

Conseil départemental

RAPPORT N° 17.26

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DES ÉTABLISSEMENTS DÉPARTEMENTAUX
À PRIX DE JOURNÉE GLOBALISÉ DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction : Finances

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DES ÉTABLISSEMENTS DÉPARTEMENTAUX
À PRIX DE JOURNÉE GLOBALISÉ DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE**

RAPPORT N° 17.26

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre Assemblée les projets de compte administratif pour l'exercice 2016 des établissements départementaux à prix de journée globalisé dotés d'un budget annexe :

I – LA POUPONNIERE PAUL MANCHON

L'activité

La Pouponnière dispose de 84 places (36 à Asnières et 48 au Plessis-Robinson).

L'activité réalisée en 2016 est de 27 501 journées (-2,4 % par rapport à 2015), soit un taux d'occupation de 89,5 % par rapport à la capacité théorique.

La part des journées réalisées pour des départements extérieurs est de 18,75 %.

Le projet de compte administratif 2016 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	10 760 670,00 €	10 321 301,36 €
Recettes hors excédent	10 538 181,54 €	10 580 482,77 €
Excédent 2016		259 181,41 €
Reprise excédent 2014	222 488,46 €	
EXCEDENT A REPORTER AU BP 2018	481 669,87 €	

Le total des dépenses réalisées est de 10,32 M€, soit un taux de réalisation de 96 %.

Les dépenses relatives à l'exploitation courante de l'établissement s'élèvent à 0,74 M€, soit une augmentation de 2,6 % par rapport à 2015.

Avec 8,56 M€, les dépenses de personnel représentent 83 % des dépenses de fonctionnement (+0,8 % par rapport à l'exercice 2015).

Les dépenses relatives à la structure sont de 1,02 M€, en forte hausse (+ 116 %), en raison essentiellement de l'impact sur le montant des dotations aux amortissements 2016 de l'intégration en 2015 de l'ensemble des immobilisations corporelles de la Pouponnière (qui étaient comptabilisées auparavant dans le budget départemental).

Les recettes perçues se sont élevées à 10,58 M€, supérieures de 0,4 % à la prévision budgétaire (hors excédent).

Les recettes liées aux frais de séjour s'élèvent à 10,15 M€ et sont décomposées comme suit :

- 8,35 M€ au titre de la dotation globale pour l'accueil des enfants des Hauts-de-Seine ;
- 1,8 M€ au titre des prix de journée facturés aux autres départements.

L'exercice 2016 se solde donc par un excédent de la section de fonctionnement de 0,26 M€. Cet excédent est corrigé par la prise en compte du résultat cumulé au 31 décembre 2014 de 0,22 M€ qui permet d'arrêter un excédent cumulé de 0,48 M€, qui sera repris au budget primitif 2018.

Section d'investissement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	888 836,70 €	320 421,70 €
Recettes hors excédent	790 000,00 €	649 610,23 €
Excédent 2016		329 188,53 €
Reprise excédent 2015	98 836,70 €	
EXCEDENT A REPORTER AU BS 2017	428 025,23 €	

Les dépenses s'élèvent à 320 k€. Elles ont permis de financer :

- o l'acquisition de matériel et outillage à hauteur de 59 k€ ;
- o l'acquisition de mobilier pour 23 k€ ;
- o les installations générales et agencements pour 212 k€ ;
- o les dépenses liées à l'entretien des bâtiments pour 24 k€ ;
- o l'évaluation externe pour 1k€.

Les recettes de cette section s'établissent à 649 k€ dont :

- o 623 k€ au titre des amortissements ;
- o 24 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA ;
- o 2 k€ au titre des prêts sociaux.

L'excédent de la section d'investissement pour l'exercice est de 329,19 k€ avant la reprise de l'excédent cumulé qui s'élève à 98,84 k€. L'excédent à reporter au budget supplémentaire 2017 s'établit donc à 428,03 k€.

II - LE CENTRE MATERNEL

L'activité

Le Centre maternel est un établissement pour femmes enceintes, mères et enfants de moins de trois ans, qui permet un accompagnement de la maternité, de la relation mère - enfant et une aide à l'insertion sociale et professionnelle des mères. Il assure des missions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement, y compris en urgence.

Pour cela, les mères et leurs enfants bénéficient d'une prise en charge par une équipe pluridisciplinaire, soit :

- o un suivi pré et/ou post natal ;
- o un suivi médical ;
- o un accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle (démarches administratives, projet professionnel, recherche de logement) ;
- o une prise en charge des enfants au sein d'une structure d'accueil de la petite enfance intégrée (3 groupes d'enfants) afin de permettre l'insertion professionnelle des mères ;
- o des activités d'animations sociale et culturelle.

Le Centre maternel dispose d'une capacité de 38 places mères et enfants, dont une chambre équipée pour une personne à mobilité réduite.

En 2016, 44 jeunes femmes ont été accueillies (13 admissions et 14 sorties enregistrées). La durée moyenne de séjour des 30 jeunes femmes présentes au 31 décembre est de 16 mois.

Le taux d'activité de 2016 est de 84 %, ce qui correspond à 11 670 journées réalisées (contre 12 072 en 2015).

Le projet de compte administratif 2016 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	3 545 481,00 €	3 316 861,79 €
Recettes hors excédent	3 193 361,81 €	3 185 284,87 €
Excédent 2016		-131 576,92 €
Reprise excédent 2014	352 119,19 €	
EXCEDENT A REPORTER AU BP 2018	220 542,27 €	

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,32 M€, soit un taux de réalisation de 93,6 %.

Les dépenses de gestion courante représentent 0,27 M€, pour 0,33 M€ en 2015.

Les dépenses de personnel représentent 80 % du total des dépenses et s'élèvent à 2,64 M€, en hausse (+ 2 %) par rapport à 2015.

Les dépenses de structure représentent 0,40 M€, en hausse (+52 %) par rapport à 2015 (Impact sur le montant des dotations aux amortissements 2016 de l'intégration en 2015 de l'ensemble des immobilisations corporelles du centre maternel, qui étaient comptabilisées auparavant au budget départemental).

Les recettes de cette section se sont élevées à 3,19 M€, dont 3,08 M€ de dotation globale au titre des frais de séjour.

L'exercice 2016 se solde par un déficit pour la section de fonctionnement de 0,13 M€. Ce déficit, auquel s'ajoute la prise en compte du résultat cumulé au 31 décembre 2014 (0,35 M€), permet d'arrêter l'excédent qui sera repris au budget primitif 2018 à 0,22 M€.

Section d'investissement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	1 872 097,18 €	156 175,21 €
Recettes hors excédent	345 000,00 €	310 749,13 €
Excédent 2016		154 573,92 €
Reprise excédent 2015	1 527 097,18 €	
EXCEDENT A REPORTER AU BS 2017	1 681 671,10 €	

Les dépenses s'élèvent à 160 k€.

Elles ont permis de financer :

- o le rééquipement de services ;
- o des travaux programmés et d'urgence.

Les recettes de cette section s'établissent à 310 k€, dont :

- o 299 k€ au titre des amortissements ;
- o 9 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA ;
- o 2 k€ au titre des remboursements de prêts sociaux.

L'excédent de la section d'investissement de l'exercice 2016 s'élève à 0,15 M€ avant la reprise de l'excédent cumulé (1,53 M€).

En conséquence, le résultat à reporter au budget supplémentaire 2017 s'établit à 1,68 M€.

III - LA CITE DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

L'activité

L'activité de cet établissement est répartie sur plusieurs sites, suite à la fusion de la Cité de l'Enfance et du Service des adolescents à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Cité de l'enfance (site du Plessis-Robinson) : 48 places ;
- Foyer Colbert : 10 places ;
- Foyer de Rueil Malmaison : 15 places ;
- Familles d'accueil relais d'urgence (FARU) : 10 places ;
- Maison familiale de Noirmoutier (85) occupée par différents sites (Centre Maternel, Pouponnières, CDEA) durant les périodes de vacances scolaires.

Le taux d'occupation en 2016 a été de 82 % :

- 92 % à la Cité de l'enfance au Plessis Robinson ;
- 77 % au Foyer Colbert ;
- 75 % au Foyer de Rueil Malmaison ;
- 85 % au FARU (Familles d'accueil relais d'urgence).

Le taux d'occupation de la CDEA a été minoré par la fermeture des foyers d'adolescents en 2016, ayant impliqué un arrêt des admissions au 1^{er} septembre 2016. La fermeture du foyer Colbert a été actée au 16 décembre et celle du foyer de Rueil au 31 décembre.

Le projet de compte administratif 2016 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	9 201 786,00 €	8 074 586,44 €
Recettes hors excédent	8 680 362,33 €	8 752 039,50 €
Excédent 2016		677 453,06 €
Reprise excédent 2014	521 423,67 €	
EXCEDENT A REPORTER AU BP 2018	1 198 876,73 €	

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8,07 M€.

Les dépenses de gestion courante correspondent à 1,05 M€ (pour 0,87 M€ en 2015).

Les dépenses de personnel représentent 75 % du total des dépenses et s'élèvent à 6 M€, en baisse de 1,75 % par rapport à 2015.

Les dépenses de structure représentent 1 M€, en hausse de 41,54 % par rapport à 2015, notamment du fait de l'intégration en 2015 de l'ensemble des immobilisations corporelles concernant la Cité de l'Enfance, auparavant comptabilisées dans le budget du Département.

Les recettes s'élèvent à 8,75 M€ dont 8,6 M€ de dotation globale au titre des frais de séjour.

L'exercice 2016 se solde par un excédent sur la section de fonctionnement de 0,68 M€. Cet excédent, auquel s'ajoute la prise en compte du résultat cumulé au 31 décembre 2014 (0,52 M€), permet d'arrêter l'excédent qui sera reporté au BP 2018 en fonctionnement (1,20 M€).

Section d'investissement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	3 374 503,13 €	93 842,63 €
Recettes hors excédent	840 000,00 €	665 178,17 €
Excédent 2016		571 335,54 €
Reprise excédent 2015	2 534 503,13 €	
EXCEDENT A REPORTER AU BS 2017	3 105 838,67 €	

Les dépenses 2016 s'élèvent à 93 k€ et ont été consacrées :

- o au renouvellement d'une catégorie de mobilier (lits, matelas, armoires, etc...) pour les différents sites ;
- o à l'acquisition de petits et gros matériels électroménagers et d'outillage pour les différents sites.

Les recettes de cette section s'établissent à 665 k€ dont :

- o 652 k€ au titre des amortissements ;
- o 12 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA.

L'excédent de la section d'investissement sur l'exercice s'élève à 0,57 M€ avant la reprise de l'excédent cumulé qui s'élève à 2,53 M€. Le résultat à reporter au budget supplémentaire 2017 s'élève donc à 3,11 M€.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Patrick Devedjian